

FICHE D'INSCRIPTION AU VIDE-GRENIERS - PARTICULIERS

Dimanche 02 juin 2024

Organisé par Le Comité des Fêtes de Saint-Tugdual

INSCRIPTION

Je soussigné(e)

Nom : Prénom:.....

Né(é) le..... À Département : Ville :.....

Adresse :.....

CP :..... Ville :.....

Tel :..... Email :.....

Titulaire de la pièce d'identité N°.....

Délivrée le.....par.....

N° d'immatriculation de mon véhicule :.....

Déclare sur l'honneur :

-ne pas être commerçant(e)

-ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code de commerce)

-ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R32 du code pénal)

- avoir pris connaissance du règlement (voir page 2) et l'accepter sans réserve

Fait à le.....

Signature :

Prix du mètre linéaire sans table: 2€ / Prix avec table d'1m60 : 5€

	Nombre de mètres linéaires souhaités	Règlement (€)
Mètre linéaire sans table	 * 2€	
Mètre linéaire avec table (1m60)	 * 5€	

Règlement par chèque à l'ordre du « Comité des Fêtes de Saint-Tugdual »

Adresse : Nogré Nolwenn, 7 route de Resternine, 56540 Saint-Tugdual

Les réservations seront effectives après réception de votre règlement, la fiche d'inscription complétée et le règlement signé. La confirmation de votre inscription vous sera envoyée par email.

Aucun remboursement ne sera effectué, quel que soit le motif.

IL EST INTERDIT DE S'INSTALLER SANS ACCORD DE L'ORGANISATEUR.

Règlement

Article 1 : L'association Comité des Fêtes de Saint-Tugdual est organisatrice du vide-greniers se tenant au parking de la Mairie et sur le parking Ruelle de la Bascule, le **dimanche 2 juin 2024 de 9h à 17h.**

L'accueil des exposants débute à 7h. Il est rigoureusement interdit aux exposants de s'installer avant cet horaire de leur propre chef et sans s'être présenté aux organisateurs. Tout manquement à cette règle entraînera le démontage immédiat du stand et le contrevenant sera prié de quitter les lieux, sans qu'il puisse réclamer le remboursement pour son emplacement.

Article 2 : les emplacements sont attribués en amont par mail et un rappel est effectué à partir du 7h le dimanche 2 juin 2024. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

Article 3 : dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué par l'organisateur. Son véhicule devra être en dehors de la zone du Vide Grenier à 8h45 maximum.

Article 4 : il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 5 : les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, animaux vivants, armes ...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Les poules ou autres volatiles ne sont pas acceptés sur le vide- greniers. La vente d'armes blanches est interdite pour des raisons de sécurité.

Article 6 : les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Article 7 : la présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement sans restriction. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement pour son emplacement.

Article 8 : les mineurs ne sont acceptés qu'accompagnés d'un adulte.

Article 9 : le prix du mètre linéaire sans table est de 2€/m et/ou de 5€ la table de 1m60. Les tables doivent être rendu en l'état lors de la restitution.

Article 9 : pour le bon déroulement du vide-greniers et par respect pour les visiteurs, **les exposants ne doivent pas démonter et partir avant 17h.**

Article 10 : Toute signature du règlement au vide-greniers du Comité des Fêtes de Saint-Tugdual –vaut acceptation des précédents articles.

Fait à le.....

Signature avec la mention manuscrite « lu et approuvé » :